

• (5.40 p.m.)

Les mesures prises par le gouvernement pour décourager la venue de capitaux étrangers peuvent être interprétées comme signifiant que les étrangers venant investir au Canada sont atteints de la petite vérole et doivent être évités comme s'il s'agissait de la peste, ou que nous avons plus de capitaux qu'il ne nous en faut. Voilà ce qui vient à l'esprit quand on voit les attitudes que le gouvernement semble adopter.

Je parlais de solutions à court et à long terme. A mon avis, il faut mettre les gens au travail. Jamais nous ne résoudrons notre problème de chômage uniquement à l'aide de mesures gouvernementales. Il faut que nous permettions à l'entreprise privée de travailler afin qu'elle puisse embaucher. Nous devons l'encourager à le faire. Faisons appel à toutes nos ressources, y compris nos ressources humaines, et stimulons la productivité. Il nous faut prévoir des stimulants. Il faut que nous utilisions pleinement toutes nos richesses en encourageant et non pas en décourageant cette utilisation.

Je ne dis pas comment je voterai. Je voterai probablement pour ce que le gouvernement estime être la meilleure solution. Après tout, il faut que nous poursuivions nos efforts. C'est simplement ce que je voulais signaler. Je remercie tous les membres du comité de leur attention et du temps de parole supplémentaire qu'ils m'ont accordé.

M. Mahoney: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé du député de Carleton-Charlotte qui a fait preuve à notre égard de sa courtoisie habituelle. Il y a cependant un domaine où les hypothèses qu'il a émises ne sont peut-être pas entièrement justifiées. D'après lui, d'une façon ou d'une autre, l'impôt sur les gains en capital viendrait s'ajouter à d'autres impôts, ce serait une source de recettes, il augmenterait la charge fiscale de tous les Canadiens et il serait appliqué aux entreprises en plus des impôts sur les sociétés et sur le revenu qu'ils ont toujours payés.

J'attire respectueusement l'attention du député sur le Chapitre 8 du résumé du projet de loi sur la réforme fiscale qui traite des conséquences qu'aura l'ensemble de la réforme sur les recettes fiscales. Je signale plus particulièrement qu'on n'y prend pas en ligne de compte les réductions fiscales ultérieures annoncées par le ministre des Finances. Il s'agit simplement des fluctuations que refléteront les recettes après la mise en application de la réforme fiscale annoncée dans le budget du 18 juin qu'on retrouve maintenant dans ce bill.

Je remarque que, même si ces changements résulteraient en une augmentation nette de 30 millions de dollars des recettes provenant des impôts sur le revenu des sociétés et que les changements touchant les impôts de retenue augmenteraient les recettes de 5 millions, les divers changements touchant les particuliers, c'est-à-dire l'augmentation des exemptions, la déduction des frais professionnels et la déduction des frais de garde d'enfants, entraîneront une réduction d'environ 290 millions dans les impôts perçus sur le revenu personnel. La suppression des impôts sur les successions et sur les dons réduira évidemment les recettes fiscales de 65 millions de dollars. Au total, les pertes de recettes provenant des impôts sur le revenu et des impôts sur les successions et sur les dons s'élèveront à 320 millions. On prévoit que l'impôt sur les gains en capital entraînera une augmentation des recettes de 50 millions provenant des impôts payés par les sociétés et de 80 millions provenant d'impôts payés par les particuliers. Dans l'ensemble, la réduction nette des recettes est certainement importante.

J'aimerais également signaler que les réductions progressives des taux d'impôts les plus élevés de 17 p. 100 à 6 p. 100 pour les particuliers et de 50 p. 100 à 46 p. 100 pour les sociétés au cours de la période allant jusqu'à 1976 sont destinées à maintenir les recettes du gouvernement au niveau actuel pendant qu'entrera en vigueur le régime d'imposition des gains en capital. Assurément, le député ne voudrait pas nous laisser croire que l'impôt sur les gains en capital vient tout simplement s'ajouter aux autres sources de recettes fiscales, que ces autres formes d'imposition n'ont pas été modifiées de façon à répondre aux besoins réels du gouvernement et que l'impôt sur les gains en capital n'est qu'un moyen de rapporter de plus grandes recettes au gouvernement.

L'hon. M. Flemming: Monsieur le président, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire? Le gouvernement a-t-il l'assurance que, lorsqu'il abandonnera les droits successoraux, les provinces n'adopteront pas d'impôts semblables de sorte que le résultat net reviendra à faire payer des impôts supplémentaires à certains contribuables?

M. Mahoney: Tout au contraire, monsieur le président. Nous avons des indications nous permettant de croire qu'un certain nombre de provinces remplaceront les recettes dont elles seront privées par suite de notre décision d'abandonner les impôts sur les successions et sur les dons. D'après ce que nous en savons, les trois provinces qui perçoivent actuellement des droits successoraux, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, continueront de le faire. Toutefois, pour autant que nous le sachions, la formule globale comportera encore une diminution très importante des recettes, de l'ordre de 320 millions de dollars.

Il est inconcevable que les provinces, même celles qui n'imposent pas à l'heure actuelle de droits successoraux mais songent à le faire, arrivent à réunir par ce genre d'impôt un montant qui approche ce chiffre. Une des modalités que le gouvernement fédéral leur a proposées comme critère si elles conviennent de percevoir ces taxes provinciales, si les provinces indiquent que tel est leur vœu, est que les droits successoraux qu'elles décideront d'adopter s'élèvent, de façon générale, au niveau des droits successoraux imposés par les trois provinces, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, qui prélèvent déjà des droits. Mais les droits successoraux que les provinces songent à imposer ne pourraient jamais combler la différence que j'ai déjà signalée.

M. Crouse: Puis-je poser une question, monsieur le président? N'y a-t-il pas eu une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces selon laquelle ces dernières ne perdraient pas de revenus à la suite de leur retrait des domaines fiscaux et de l'abolition de l'impôt sur les successions? Les provinces craindraient beaucoup la perte de revenus qu'elles subiront. A leur tour, elles devront entreprendre d'imposer les successions afin de rattraper les revenus que l'action du gouvernement fédéral leur a fait perdre. Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer un peu mieux la situation?

Il semble que ce soit l'une des questions qui inquiètent profondément les ministres provinciaux des Finances. Sauf erreur, il en a été question à la rencontre des ministres des Finances à Ottawa. Elle n'a pas d'importance cruciale dans ma province. On a dit que le gouvernement provincial imposerait les biens transmis par décès afin de récupérer les revenus dont la mesure fédérale la prive. En fin de compte, les impôts provinciaux alourdiront le far-